

AVIS

Décembre
2011



à la population de Quincy-Voisins

Joyeux Noël



► Commémoration
de l'armistice



P2

► L'usine de traitement d'eau
potable est terminée



P2

► Le service des affaires
scolaires, jeunesse
communique



P4

URBANISATION du « Champ Madame » et de « la Berthe »

Cette urbanisation a été envisagée et expliquée depuis plusieurs années dans le cadre du mandat précédent. Elle a été voulue au Plan d'Occupation des Sols dès le départ en 1980 pour être une zone à urbaniser à moyen terme.

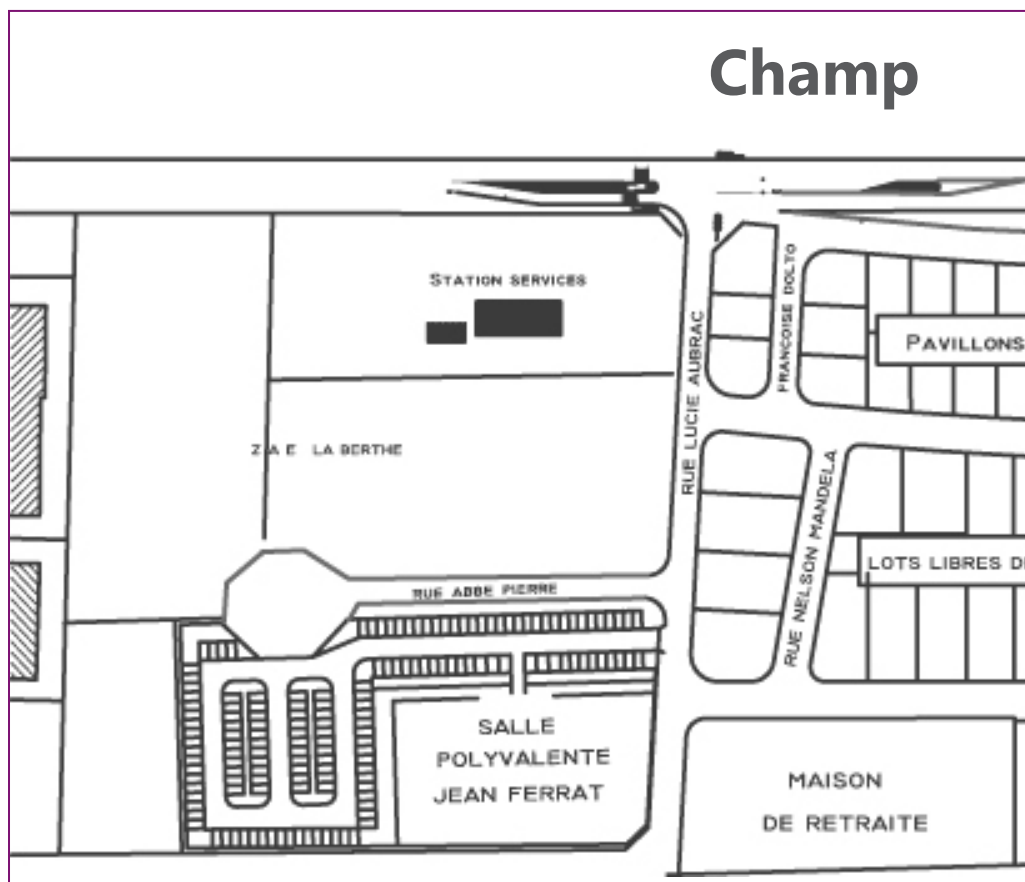
Le projet de la municipalité est d'offrir un habitat divers dans sa conception : habitat locatif social, HLM en pavillon, logements adaptés aux anciens et personnes handicapées, trouver des terrains pour une maison de retraite, une salle polyvalente de 400 places et prévoir l'extension de l'école de la Forestière.

En même temps nous urbanisons en zone d'activités artisanales la zone de la Berthe pour élargir notre offre d'emplois et nos recettes.

Cette proposition est un tout.

La société France Pierre qui est le promoteur de cette zone a donc accepté les principes que nous lui avons proposés. Un plan d'ensemble a recueilli un avis favorable de la municipalité et du conseil municipal : Possibilité de construire des maisons en accession à la propriété sur des terrains libres de constructeurs, mise à disposition des terrains nécessaires aux équipements publics, des prix de terrains adaptés tant pour les pavillons HLM que pour la maison de retraite médicalisée.

Quant à la participation financière de la



Société promoteur, elle est de 1,65 million d'euros afin d'acquérir des terrains et aider au financement des équipements. Les voiries intérieures et l'équipement intérieur sont à la charge du promoteur.

3 zones parallèles au CD436 sont prévues :

1. Une zone de logements sociaux (des pavillons) en façade de rue avec un léger arc de cercle pour éviter l'effet de « coron » et des dénivelés de toiture et de

Le Maire refuse le discours de l'Elysée Commémoration de l'Armistice

La commune de Quincy-Voains se veut fidèle aux traditionnelles cérémonies de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. Jean-Jacques Jégo, le Maire, entouré des élus du Conseil municipal, se refusa à prendre à son compte le discours transmis par l'Elysée. Il rappela la spécificité de la guerre 1914-1918 où les Français et notamment les appelés se sacrifièrent par millions pour défendre le sol et reconquérir l'Alsace et la Lorraine. « On ne peut confondre des guerres où notre pays s'engage à l'extérieur de notre territoire et cette horrible guerre où les Français se sont levés en masse pour faire barrage à l'envahisseur allemand, indiquait Jean-Jacques Jégo. Le Rwanda, la Côte d'Ivoire, la Somalie, l'Afghanistan sont des engagements terribles pour les soldats qui tombent au combat, un deuil insoutena-

ble pour les familles... On ne peut oublier les millions de morts, les millions d'estropiés, les traumatisés à vie, les veuves, les orphelins de la Première Guerre Mondiale qui eux n'étaient pas des soldats de métier mais des appelés. Ce sont des héros que nous voulons honorer et rappeler avec les anciens combattants la soif de paix pour que cette guerre soit la Der des Der ».



En Bref... L'usine de traitement d'eau potable est terminée

Son activité sera effective en juin 2012. L'eau sera en partie décarbonatée et ne devrait plus nécessiter l'installation d'adoucesseurs.



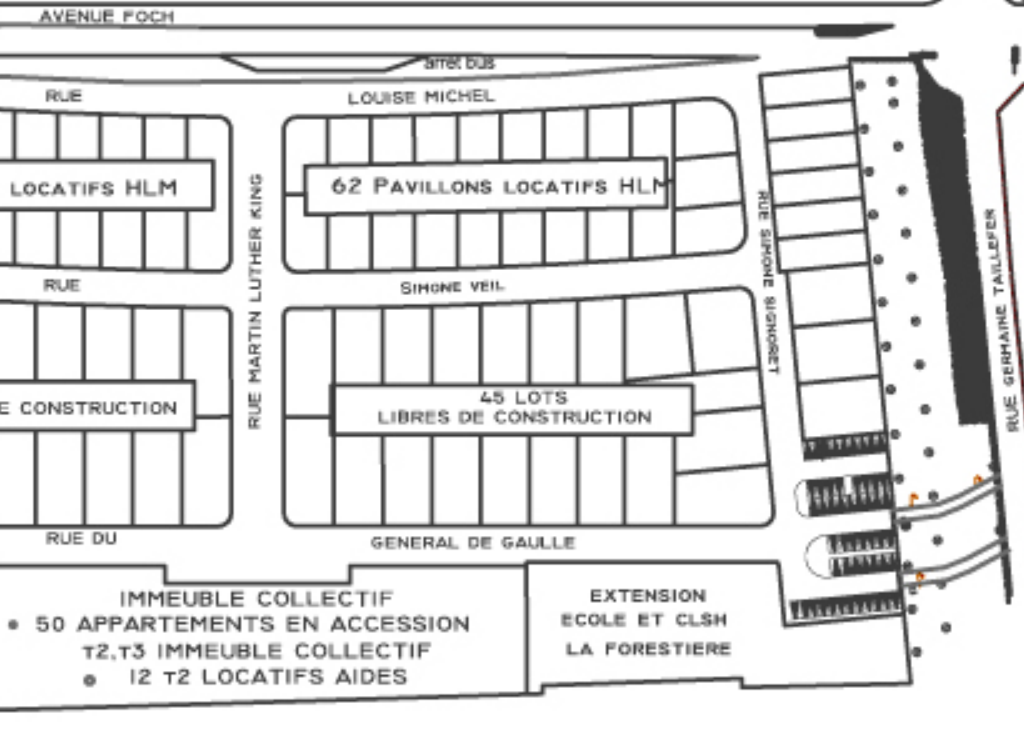
la zone d'activités artisanales

» ?



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voixins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

Madame



3. Une troisième zone sera réservée aux équipements publics : salle polyvalente à dominante sportive, maison de retraite et agrandissement du CLSH et de l'école de la Forestière. Celle-ci devra trouver son entrée principale hors du château et de son parc.

(Un bâtiment de 62 appartements « T2 », « T3 » recevra également sur une aile 12 « T2 » en locatif social (HLM).

Après discussion, la salle polyvalente sera placée sur la zone d'activités où sont autorisés les équipements publics.

Les parkings qui auraient apporté des nuisances sonores aux riverains seront placés à l'arrière de la salle polyvalente. L'accès depuis le CD436 sera le plus direct.

L'entrée sur cette urbanisation se fera par un tourne à gauche et un feu régulateur, comme pour l'entrée de l'allée Germaine Tailleferre.

Le parking et la desserte de l'école seront prévus afin que la circulation ne traverse pas l'ensemble de la zone habitée. La qualité de la façade sur l'avenue Foch est affirmée avec la nécessité d'un traitement paysagé.

façades permettant de différencier chaque maison. Ces maisons sont construites en tenant compte des normes environnementales qui garantissent le plus d'économie possible en matière d'énergie. (51 pavillons)

2. Une deuxième zone initialement prévue pour des maisons clés en main par la Société France Pierre ne sera pas construite par cette même société mais sera vendue par lots « libres de constructeur ».

EXTRAITS DU

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2011

Ceux-ci continuent d'être disponibles sur le site Internet de la mairie : www.quincy-voixins.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS –SMITOM-

Monsieur VAN DEN BLECKEN, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères annexé à la présente délibération.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AK N°109 « LES COUTURES »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AK109 sise au lieu-dit « Les Coutures » au prix de 200€ (211m²)

TARIFS CONSERVATOIRE

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 2% les tarifs du conservatoire à compter du 1er/01/2012.

TARIFS ECOLE DE SPORTS – SALLES MUNICIPALES ET LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 2% les tarifs de l'école de sport et des salles municipales ainsi que la location des logements communaux à compter du 1er/01/2012.

TARIF – LOCATION PLACE DE PARKING – ANNEE 2012

Monsieur le Maire propose de porter le montant de la location à 14.45 €/mois (augmentation d'environ 2 %) pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, par 22 voix « POUR », 1 abstention (M. DYONIZY) et 3 voix « CONTRE » (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de décembre 2011

(suite : Extraits du compte rendu des délibérations du Conseil municipal du 21/10/2011)

TARIF CONCESSION CIMETIERE ET COLOMBARIUM

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 2% les tarifs des concessions et colombarium du cimetière communal à compter du 1er janvier 2012.

TAXES RELATIVES AU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 2% les taxes relatives au branchement assainissement à compter du 01/01/2012.

TARIFS FRAIS DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 5 % la participation aux frais de chauffage des personnes occupant des locaux communaux à compter du 01/01/2012.

TARIFS DES EMPLACEMENTS FORAINS

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter de 2 % les différents tarifs.

SURTAXES COMMUNALES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 01/01/2012

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % à compter du 1er janvier 2012

- Surtaxe communale EAU par m3 0.2318 €
- Surtaxe communale ASSAINISSEMENT par m3 0.6721 €

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) accepte la proposition de Monsieur le Maire.

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES ACTIVITES COMMUNALES A COMPTER DU 01/01/2012

Vote à l'unanimité. (voir article dans l'Avis à la Population du mois de novembre)

REGLEMENT DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte un règlement de l'utilisation du terrain de football en synthétique.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La loi portant réforme des retraites n°2010-1330 du 09/11/10 prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans. Celui-ci entraîne obligatoirement l'allongement de la durée de couverture des agents, y compris ceux qui sont actuellement en situation d'arrêt de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET « COMMUNE »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative n°4 sur le Budget « COMMUNE » pour un montant de 2 822 € équilibré en recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n° 4 du budget « COMMUNE »

INFORMATIONS DIVERSES

Question posée par l'opposition : Qu'en est-il de la santé du Maire ?

A cette question très personnelle, Monsieur le Maire répondit qu'il se soignait et qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires pour déléguer sa signature si une période limitée l'empêchait d'être en Mairie en fin d'année ou au début de l'année prochaine.

Il ne manqua pas de souligner le manque de sollicitude des conseillers de l'opposition quant à sa bonne santé !

MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un dossier de création d'une EHPAD a été déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il sollicite actuellement les élus locaux (Maires, Députés, Sénateurs, Conseillers Généraux et Régionaux) pour la création de cette maison de retraite médicalisée.

Une pétition est lancée en Mairie et dans les commerces.

Révision des quotients familiaux

Affaires Scolaires, Jeunesse

A l'attention des usagers du périscolaire

Afin d'actualiser les quotients familiaux servant de base à la facturation :

- De la restauration scolaire
- Des centres d'accueils et de loisirs
- De l'étude surveillée

Nous vous invitons à nous faire parvenir impérativement votre avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010

au plus tard le 31 décembre 2011 inclus

À noter que sans ce document la facturation de janvier 2012 sera établie au tarif maximum.



PÉRISCOLAIRE

Toute l'équipe du service périscolaire vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

N'oubliez pas de rendre rapidement votre fiche de réservation pour la rentrée de janvier.

Elles sont à rendre pour le 20 décembre dernier délai.



Merci de votre compréhension



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 16 Décembre 2011 à 20h30, en Mairie

La Municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année